

COMMUNE DE VALLOUISE-PELVOUX
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 19 décembre 2024
Délibération n°5

L'An deux mille vingt-quatre, le dix-neuf décembre à 19h30, le Conseil Municipal convoqué le treize décembre s'est réuni en séance ordinaire à la Mairie, sous la présidence de Madame Gaëlle MOREAU, Maire.

Nombre de membres en exercice : 19

Présents : MOREAU Gaëlle ; FISCHER Maryline ; GRANET Alice ; MOUTIER Gérard ; KIRKYACHARIAN Luc ; SEMIOND Philippe ; BARONNAT Bernard ; COQUILLAT Catherine ; ALPHAND Thierry ; VIESSANT Céline ; JEANNE Virginie ; MOUGIN Rémi ; VERNET Laurent ; ALDEBERT Gérard ;

Absents :

Procurations : HERMITTE Jean-Pierre à MOREAU Gaëlle ; ADISSON Frank à BARONNAT Bernard ; MOSSO Véronique à VERNET Laurent ; PRAT Christelle à KIRKYACHARIAN Luc ; GIRAUD Matthieu à COQUILLAT Catherine

Madame FISCHER Maryline a été nommée secrétaire.

OBJET : CONVENTION DE LIBRE PASSAGE SUR LE DOMAINE SKIABLE AVEC LES SERVICES DE POLICE ET DE SECOURS.

Dans le cadre de leurs missions de police et de secours, il est proposé de permettre aux services concernés le libre passage aux remontées mécaniques afin que ces services puissent organiser des missions de contrôle, de prévention et d'information en lien avec l'activité des remontées mécaniques.

Il s'agit notamment des services de gendarmerie et du SDIS.

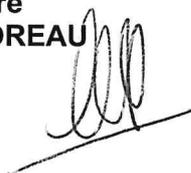
Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité

Approuve la conclusion d'une convention de libre passage sur le domaine skiable avec les services de police et de secours.

Autorise madame le maire ou ses délégués à signer les conventions

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Le maire
Gaëlle MOREAU



La secrétaire de séance
Maryline FISCHER

